

Par Thibaud TEILLARD

9 novembre 2021



La réforme consiste à rapprocher trois directions centrales qui exercent leur tutelle sur l'administration de la mer. (Photo : Éric Houri)

Le gouvernement prévoit de fusionner direction des affaires maritimes, direction des pêches maritimes et de l'aquaculture et une partie de la sous-direction des ports et du transport fluvial en une seule direction générale de la mer, à partir du 1<sup>er</sup> mars. Le projet a été présenté officiellement aux syndicats le 8 novembre.

Le gouvernement veut réformer l'administration de la mer pour la faire coïncider davantage au ministère qui lui est désormais consacré. Un rapport, commandé au début du printemps par quatre ministres (Annick Girardin pour la mer, Barbara Pompili pour l'écologie, Julien Denormandie pour l'agriculture et Jean-Baptiste Djebbari pour les transports) aux directeurs respectifs des pêches maritimes et de l'aquaculture Éric Banel et des affaires maritimes Thierry Coquil, a listé trois scénarios possibles.

« **C'est celui dans lequel le moins de missions est délégué à la nouvelle direction qui nous a été présenté** », explique Ludovic Peuch, présent le 8 novembre lors de la réunion au ministère de la Mer au nom du syndicat UFETAM (Union fédérale environnement, territoires, autoroutes et mer) CFDT.

## Cotutelle de deux ministères

Le projet consiste à fusionner la direction des affaires maritimes (actuellement rattachée au ministère de la Mer), la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (aujourd'hui rattachée au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation) et, pour les rapprocher des Cross ou des centres de sécurité des navires, la tutelle des capitaineries et officiers de port actuellement rattachée à la sous-direction des ports et du transport fluvial de la DGITM (direction générale des infrastructures, des transports et de la mer) du ministère de la Transition écologique.

La nouvelle DG mer serait, elle, sous cotutelle des ministères de la Mer et de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Les deux autres scénarios, visant à élargir le spectre (en rajoutant aussi l'environnement marin pour l'un, voire la dimension océan gérée actuellement par le ministère des Affaires étrangères pour le plus ambitieux), n'ont pas été retenus. « **Nous n'avons pas d'a priori pour ou contre cette réforme qui ne devrait pas affecter l'échelon du citoyen, professionnel ou plaisancier,** analyse Ludovic Peuch. **Nous estimons néanmoins qu'il n'est pas choquant qu'un même directeur maîtrise l'ensemble du domaine à l'heure où les sujets s'entremêlent de plus en plus, notamment sous la pression de la législation européenne.** »

## Directeur par intérim

La partie législative de cette réforme, avec les décrets d'organisation, doit être bouclée d'ici la fin de l'année à la suite de la consultation des instances représentatives en cours. La nouvelle DG mer sera créée au 1<sup>er</sup> mars avec un directeur par intérim en attendant la nomination d'un tout premier DG mer dans le courant du premier semestre, un calendrier de nomination qui dépendra aussi sans doute du calendrier électoral.

Cette réforme viendra se superposer [au grand chantier en cours de réforme dite AM22 des affaires maritimes](#). Mais elle n'interférera pas, a priori, sur les territoires, qui resteront sous la responsabilité des Dirm (directions interrégionales de la mer), DDTM (directions départementales des territoires et de la mer) et DML (délégations à la mer et au littoral).

**Thibaud TEILLARD**